

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 14 Octobre 2022

Date d'affichage : ----- 2022

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 14 Octobre 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET-, Véronique JOLLY ,Adjoints

Roger PHILBERT – Anne PETITEAUX – Delphine DEGOUT

Benjamin COUTURIER – Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Représentés : Michel BERGER pouvoir à Véronique JOLLY

Absents : Alizée VANUXEEM

Madame Anne PETITEAUX a été élue secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 11 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- **Approbation procès-verbal séance du 22 Septembre 2022**
- **Désignation Secrétaire de séance**
- **Intervention de Monsieur BROUILLARD sur le projet de réserve naturelle nationale des pelouses du Barséquanais**
- **Perspectives travaux 2023**
- **Etude financement des travaux**
- **Mise en place M57**
- **Retables Bouchardon – Etude**
- **Compte-rendu des Commissions**
- **Infos et Questions diverses**

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anne PETITEAUX a été désignée secrétaire de séance

INTERVENTION DE MONSIEUR BROUILLARD SUR LE PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE DES PELOUSES DU BARSEQUANAIS

Le Conseil Municipal assiste à la présentation par Monsieur Yohann BROUILLARD du projet de création d'une réserve naturelle nationale dans le Barséquanais. Une décision sera prévue lors du prochain conseil et une visite sur sites aura lieu avec Monsieur BROUILLARD au printemps prochain.

PERSPECTIVES TRAVAUX 2023

- Etat sur les travaux en cours 2022 :

- Enfouissement des réseaux 1^{ère} tranche : 50000 €
- renforcement incendie : 45500 €
- Eclairage pourtour de l'Eglise : 9600 €

- Projets 2023 :

- Enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche : 214730.21 €

Vote Pour	Contre	Abstention
7	2	1

Contre : Mesdames PETITEAUX Anne et DEGOUT Delphine

- Réfection Rue de l'Etang et de Derrière l'Eglise : Contacter le Cabinet VIARDOT pour le lancement des appels d'offres.
- Modification ampoules éclairage public : Attendre étude SDEA pour prise de décisions.
- Aménagement pourtour de l'Eglise : 18556 €

ETUDE FINANCEMENT DES TRAVAUX

20221020001 - SOUSCRIPTION EMPRUNT ET CREDIT RELAIS.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 510 000 € (cinq cent dix mille euros) destiné à financer des travaux d'investissement communaux 2022/2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De contracter auprès du CREDIT MUTUEL :

1- Un emprunt d'un montant de 510.000 € (cinq cent dix mille euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 25 ans

Taux d'intérêt fixe : 2.51 %

Disponibilité des fonds : déblocage par fractions et au plus tard le 10 Septembre 2023.

Frais de dossier : 500 € prélevés au 1^{er} déblocage

Périodicité : Trimestrielles

Echéances : constantes

Et dans l'attente du versement des subventions attribuées et du F.C.T.V.A.

2- Un crédit relais d'un montant de 63.000 (soixante-trois mille euros) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 2 ans

Taux d'intérêt fixe : 1.75 %

Disponibilité des fonds : déblocage par fractions

Frais de dossier : 100 € prélevés au 1^{er} déblocage

D'autoriser Monsieur le Maire à signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	2

DECIDE de contracter un emprunt d'un montant de 510.000 € (cinq cent dix mille euros) et un crédit relais d'un montant de 63.000 (soixante-trois mille euros) auprès du Crédit Mutuel aux conditions susmentionnées,

S'ENGAGE à ouvrir chaque année les crédits correspondants au montant des annuités.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de ce dossier.

MISE EN PLACE M57

20221020002 - ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général de la Commune de Landreville.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies ;
2. La fongibilité des crédits remplace les dépenses imprévues ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 Octobre 2022,

VU l'avis favorable du Comptable en date du 19 Octobre 2022.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
10	0	0

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

CONFIRME l'utilisation du plan de comptes abrégé destiné aux communes de moins de 3 500 habitants, et le mode de vote par nature, sans présentation fonctionnelle ;

PRECISE que ces dispositions concernent le budget général de la Commune de Landreville.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20221020003- EVOLUTION LOGICIELS JVS – PASSAGE M57

Considérant le passage en M57 au 1^{er} janvier 2023 pour la Commune de Landreville et la proposition d'évolution, **par JVS MAIRISTEM**, de contrat concernant la nouvelle **offre Horizon INFINITY à la carte (en mode abonnement sans Investissement de Licences)**. Il s'agit d'une nouvelle offre avec actuellement la ligne de produits Horizon Cloud (**en mode hébergé**) compatible M57. Cette gamme utilisant la technologie WEB, c'est-à-dire que LES logiciels sont disponibles par internet (via un navigateur Internet).

Les avantages principaux de cette offre Horizon INFINITY :

Un **abonnement fixe** sans surprise : votre abonnement est tout compris (mises à jour, hébergement, vidéos de formation, support client)

L'évolution automatique vers les nouvelles versions de logiciels : Plus jamais d'achat de licences

L'ensemble des nouveautés et obligations réglementaires est inclus et installé au fur et à mesure du temps

Tiers de télétransmission **IXchange 2 & Joker Chorus Pro** (pour le SIREN principal)

Transposition de vos budgets de la M14 en **M57** (historique sur 3 ans) incluse

Les avantages principaux de la gamme CLOUD :

Produits non installés sur les postes, plus de prestation d'installation en cas de remplacement du PC

Mobilité des applications depuis n'importe quel PC (n'importe quel PC en mairie ou à l'extérieur) sans paramétrage technique nécessaire = **idéal en cas de télétravail ou déplacement**.

Données stockées et archivées sur un serveur web à haut niveau de sécurité (plus besoin de sauvegardées les DATAs des logiciels JVS) : **conforme au RGPD**

Mode API intégré pour : Transmission directe de la déclaration à l'application **PASRAU/DSN** via le logiciel Gestion du Personnel (en automatique)
Soit :

Abonnement Horizon Infinity :

Pour un engagement de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2023, conformément au devis présenté, soit :

- Abonnement annuel – année 1 : 2184 € TTC
- Abonnement H.T. les années suivantes : 1820 € H.T. (hors révision annuelle indice Syntec)

Accompagnement personnalisé : coût TTC frais uniques : 990 €

Entendu le présent exposé,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
10	0	0

ACCEPTÉ la proposition d'évolution de JVS MAIRISTEM aux conditions susmentionnées.
DIT que les crédits seront prévus au budget chaque année.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

20221020003 PRISE EN CHARGE FRAIS FORMATION ARTIFICIER QUALIFIE F4T2 NIVEAU 1 ET RESTAURATION.

Considérant la formation artificier qualifié F4T2 niveau 1 dispensée à LAUBRESSEL les 17 et 18 Novembre 2022 par la Société BREZAC Artifices au coût de 100 € TTC par stagiaire + les frais de restauration à charge du stagiaire.
Considérant les candidatures de Messieurs Jean-François PEPIN et Antony PRALAIN, Sapeurs-Pompiers Volontaires au CPI de Landreville

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
10	0	0

ACCEPTÉ que Messieurs Jean-François PEPIN et Antony PRALAIN, Sapeurs-Pompiers Volontaires au CPI de Landreville participe à la formation d'artificier qualifié F4T2 niveau 1 dispensée à LAUBRESSEL les 17 et 18 Novembre 2022 par la Société BREZAC Artifices au coût de 100 € TTC par stagiaire + les frais de restauration à charge du stagiaire.

DECIDE que les frais de formation et restauration seront pris en charge par la Commune de Landreville.

DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

RETABLES BOUCHARDON – ETUDE

20221020005 : délibération Etude préalable – Conservation -restauration de trois Retables de Bouchardon – Eglise de l'Assomption de Marie

Monsieur le Maire informe les Membres présents que suite à l'étude lancée auprès de différents Restaurateurs, seules 2 réponses sont parvenues en Mairie sur 14 sollicitations. Après proposition d'analyses de celles-ci par Monsieur le Conservateur Régional Adjoint des Monuments Historiques, la proposition de Madame Irène BORDEREAU Restauration d'œuvres Sculptées 55000 BAR LE DUC a été retenue pour un montant de 21420 € H.T.-25704 € TTC.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
10	0	0

RETIENT la proposition de Madame Irène BORDEREAU Restauration d'œuvres Sculptées 55000 BAR LE DUC pour un montant 21420 € H.T.-25704 € TTC.

ACCEPTÉ ces travaux et le plan de financement.

SOLLICITE des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Champagne-Ardenne, du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental de l'Aube.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Madame Véronique JOLLY rend compte des diverses Commissions qui ont eu lieu dernièrement :

Landreville Infos : prochaine parution prévue fin novembre

CAS : Distribution du Colis des Aînés le vendredi 16 Décembre 2022 à 10 h.

Commissions de Fêtes : prévisions décorations et illuminations de Noël- installation le 26 Novembre 2022 à 9 h.

Commission Fleurissement : Bilan des plantations de Printemps et travaux d'Automne.

Commission Bâtiments : demande devis pour renouvellement fenêtres et portes MDA.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Qualité de l'eau : conforme (résultats d'analyse du 30 septembre 2022)
- ADMR : 4 bénéficiaires des services de l'ADMR
- Renouvellement signalétique : Le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'étude en cours avec le Syndicat des Vignerons – devis en attente.
- Prévoir réunion Commission Voirie concernant l'écoulement pluvial pour plusieurs dossiers à voir.

Tour de table :

- Jean-François PEPIN : souhaite des renseignements sur le poteau incendie près du Cimetière – Monsieur le Maire lui confirme que la rénovation du point d'eau sera faite à l'identique.

- Benjamin COUTURIER :

- mise en place d'un point de collecte pour les sapins de Noël.
- groupement d'achats pour papeterie
- utilisation d'une cuve pour récupérer l'eau destinée à l'arrosage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11 heures suivie d'un vin d'honneur au Café du Commerce.

Prochaine réunion prévisionnelle vers le 21 Novembre prochain.

La séance est close à 21 h 35.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,